

s'acquit une certaine réputation par son *Défi des Muses*, recueil formé de trente sonnets moraux, composés en trois jours, sur quatorze *bouts-rimés* proposés à l'auteur par la duchesse du Maine. Nous avons rappelé plus haut les *suocés* du marquis de Montesquiou en ce genre de poésie. On cite un morceau assez singulier, dont les rimes lui furent données par Louis XVI. Les amateurs de rapprochements y trouveraient peut-être matière à tirades sentencieuses. Le fait est que le premier mot sorti de la bouche du monarque, dont la fin devait être si tragique, est *cercueil*, et l'avant-dernier *massacre*.

Je rencontrai dimanche un mort dans son *cercueil* Voyageant tristement sur le chemin d' Arcueil. Au fond d'un corbillard, comme en un bon *fauteuil*. Deux prêtres se carraient et le couvaient de l'œil. Tout à coup l'essieu rompt, la bière fut l'écueil Qui joignit mes vilains à feu monsieur d' Auteuil; C'était le nom du mort: il fallut, dans un *fiacre*, Emballer le défunt, les prêtres et le diacre. Du sort qui nous attend, voilà le *stimulaire*. Me dis-je; le Mogol sur son trône de *nacra*. Le vaincu massacré, le vainqueur qui *massacre*. Tôt ou tard de Caron remplissent la *polacre*.

En 1806, les *bouts-rimés*, qui avaient traversé sans encombre la Révolution, mais dont la passion s'était calmée, eurent un moment de vogue encore, grâce à un particulier qui inséra dans les journaux une pièce de trente-quatre vers, ayant tous des rimes plus bizarres les unes que les autres, comme *buse*, *musc*, *éphod*, *Nemrod*, *paradigme*, *énigme*. Il proposait deux prix destinés aux deux poètes qui feraient la meilleure pièce de vers sur les mêmes rimes que les siennes, mais sans employer les mêmes mots, et avec défense d'en forger. Les deux prix furent gagnés à la satisfaction générale: la pièce du second prix était doublée en outre d'un logographe. Alexandre Dumas renouela, à peu de chose près, en 1865, ces *jeux floraux* d'une nouvelle espèce, dans lesquels le *souci* est d'avance réservé au lecteur bénévole. Méry, qui improvisait les vers avec une facilité surprenante, avait fait autrefois des *bouts-rimés* sur des rimes assez excentriques. Alexandre Dumas se les rappela fort à propos pour montrer une fois de plus combien il aime à occuper le public de sa personne. Par la voie du *Petit Journal*, il convoqua le ban et l'arrière-ban des poètes de France et de Navarre à un tournoi solennel. Il s'agissait de remplir les rimes déjà remplies avec une rare aisance et un goût irréprochable quelques années auparavant par Méry. Le vainqueur devait recevoir, pour prix de son triomphe, l'autographe même du poète marseillais. Trois cent cinquante pièces, parmi lesquelles une dizaine tout au plus avaient du sens commun, répondirent à l'appel d'Alexandre Dumas. Le prix fut remporté, et les trois cent cinquante pièces parurent réunies en un volume, qui ne donnera pas à l'avenir une bien haute opinion de nos modernes *bouts-rimeurs*. D'ailleurs, est-il bien vrai qu'on s'occupe encore de faire des *bouts-rimés* en France? Nos poètes, ceux qui par leur génie méritent seuls d'être nommés ainsi: Victor Hugo, Lamartine, Musset, Béranger, ont dédaigné ce genre de littérature, abandonné aujourd'hui aux versificateurs de sous-préfectures. Quelques-uns d'entre eux ont pourtant écrit des pièces qui sont un peu de la famille des *bouts-rimés*, nous voulons parler des *réponses sur les mêmes rimes*, que nous trouvons dans les recueils de nos modernes inspirés. M. Emile Deschamps, un esprit charmant et gracieux, compte dans ses poésies des sonnets et morceaux divers adressés à d'autres poètes, en réponse à des vers de ces derniers, et sur les mêmes rimes employées par eux. Quant aux *bouts-rimés* proprement dits, la tentative de M. Alexandre Dumas a suffisamment démontré qu'ils ont, à l'heure qu'il est, un pied dans la tombe, où vont expirer tour à tour les engouements établis sur le mauvais goût. A part Eugène de Pradel, le brillant improvisateur mort en 1857, nous ne connaissons point de poètes dont les *bouts-rimés* puissent être cités et surtout recueillis. Méry lui-même n'a pas toujours été heureux dans ce badinage qui réduit l'inspiration à un travail purement mécanique, ou peu s'en faut. En somme, il n'y a guère que de médiocres rimeurs qui aient d'une manière passable écrit des *bouts-rimés*; les vrais poètes y ont presque toujours échoué; avons-nous besoin de dire pourquoi?

BOUTS-RIMEUR s. m. (bou-ri-meur — rad. *bouts-rimés*). Celui qui fait des pièces de vers sur des *bouts-rimés*: *Pendant longtemps les membres de la Société littéraire de Toulouse, dits les Lanternistes, proposèrent annuellement les bouts-rimés d'un sonnet dont le sujet était l'éloge du roi*: le *bouts-rimeur victorieux recevait une belle médaille d'argent*. (Année littér.)

BOUTTATS, nom porté par plusieurs graveurs flamands qui appartenaient probablement à la même famille et qui florissaient à Anvers dans la seconde moitié du XVII^e siècle et dans la première moitié du XVIII^e. Le plus ancien, Frédéric BOUTTATS, né à Anvers en 1630, a gravé au burin quelques sujets religieux, des planches pour divers ouvrages, plusieurs portraits d'artistes et d'autres personnages de son temps, entre autres ceux de Louis XIII, de Philippe II, roi d'Espagne, de Cromwell, de la reine Christine de Suède, de l'architecte Leo van Heil, des peintres

J.-B. van Heil, David Ryckaert, etc. — Gérard BOUTTATS, né à Anvers en 1634, a travaillé dans sa ville natale et en Autriche; il a gravé au burin des sujets religieux et quelques portraits, entre autres celui de dom Pedro, roi de Portugal. — Gaspard BOUTTATS, né à Anvers en 1640, mort en 1703, a gravé, à l'eau-forte et au burin, un grand nombre de pièces pour les libraires, d'après différents artistes et d'après ses propres dessins; parmi ces pièces, on remarque: le *Massacre de la Saint-Barthélemy*, l'*Assassinat d'Henri IV*, l'*Assassinat des frères de Witt*, la *Bataille de Nieuburg*, le portrait d'Ignace de Loyola, d'après H. Verbruggen, etc. — Philibert BOUTTATS, fils de Frédéric, né à Anvers vers 1650, a gravé au burin: une pièce satirique très-curieuse, intitulée *Vacarme au Trianon ou le Nouvel hôtel des fils et filles naturelles de Louis le Soleil* (Louis XIV) pour le consoler à l'égard de son *Mars infortuné en Europe*; les portraits de Louis XIV, du dauphin, de Charles II, roi d'Espagne; de Charles II, roi d'Angleterre; de Marie-Stuart, du prince d'Orange, de Jean Sobiesky, etc. — Pierre-Balthazar BOUTTATS, né à Anvers en 1666, mort en 1731, a gravé au burin les portraits de quatre archiduchesses d'Autriche, de l'impératrice Elisabeth-Christine, etc. — On cite encore: Jean-Baptiste BOUTTATS, qui travaillait dans les Pays-Bas à la fin du XVII^e siècle et à qui on attribue un portrait du cardinal de Fleury; Pierre-François BOUTTATS, peintre et graveur, qui travaillait en 1694, et Philippe BOUTTATS, qui travaillait en Hollande de 1683 à 1750.

BOUTTE s. f. Orthographe moins usitée du mot BOUTE.

BOUTTEVILLE-DUMETZ, homme politique et magistrat français. Il était avocat à Péronne lorsqu'il fut nommé député du tiers état aux états généraux en 1789. Plus tard, il remplit les fonctions de commissaire aux armées et dans les tribunaux, entra au conseil des Anciens, fut nommé membre du Tribunal, puis juge et président de chambre à la cour d'appel d'Amiens. Enfin, il fit partie de la Chambre des représentants pendant les Cent-Jours.

BOUTTON s. m. (bout-ton). Ichtyol. Espèce de poisson du genre des holocentres.

BOUTURAGE s. m. (bou-tu-ra-je — rad. *bouturer*). Agric. Action de bouturer, de planter par boutures; résultat de cette action: *On propagerait en même temps les plus profitables espèces par la greffe, par le bouturage, par les semis*. (A. Karr.)

— **Encycl.** Le *bouturage* consiste à séparer d'un végétal l'une quelconque de ses parties, puis à placer cette partie dans des conditions convenables pour lui faire développer des racines si c'est un fragment de la tige, ou des bourgeons si c'est une portion de la racine, de façon qu'il en résulte un nouvel individu exactement semblable au premier. On peut expliquer ainsi, dit M. Dubreuil, comment la *bouture*, qui n'est qu'un fragment de tige ou de racine, peut se transformer en un individu complet. Une portion quelconque de la tige ou de la racine détachée de son pied-mère est pourvue d'une dose de principe vital aussi grande que la plante à laquelle elle appartient; car, dans les végétaux, ce principe vital est également répandu dans toutes les parties de l'individu; seulement, ce fragment de tige ou de racine manque d'un organe indispensable à l'entretien de ce principe vital, à savoir d'une racine s'il s'agit d'une portion de la tige, ou de bourgeons si c'est un fragment de racine. Or, on sait qu'une portion quelconque de la tige peut donner lieu à des racines si on la place dans les conditions où vivent celles-ci, et qu'un fragment de racine peut produire des bourgeons si on le place sous l'influence de la lumière. On sait encore que la tige et la racine tiennent en réserve dans leurs tissus, après la végétation, une certaine quantité de fluide organisateur destiné à alimenter le premier développement des bourgeons au printemps, avant l'apparition des feuilles. Si donc, vers le printemps, on confie une bouture au sol, l'énergie vitale est excitée par l'élévation de la température, et ce fragment de plante entre en végétation. Le fluide organisateur qu'il renferme concourt au développement des bourgeons et des premières feuilles; celles-ci puisent dans l'atmosphère de nouveaux sucs nutritifs qu'elles transforment en fluide organisateur. Ce fluide donne lieu à des vaisseaux ligneux et corticaux, qui, en se prolongeant vers la base de la bouture, se font jour par là, sous forme de racine, au milieu d'un bourrelet du tissu cellulaire. La bouture est dès lors un individu complet, puisqu'elle se compose d'une racine et d'une tige.

Toutes les espèces de végétaux ne sont pas indistinctement propres au *bouturage*. Parmi ceux qui se reproduisent le plus facilement de cette manière, nous citerons: la vigne, le groseillier, certaines espèces de pommiers, les rosiers, le jasmin, le tamarin et le chèvre-feuille. En sylviculture, le *bouturage* n'est appliqué qu'à la multiplication des saules, des peupliers, du platane, de l'if, de l'acacia et de l'ailante. La chaleur et l'humidité sont indispensables à la reprise des boutures; cependant, elles ne doivent jamais être excessives. Une situation modérément fraîche, demi-ombragée, est celle qui convient le mieux pour les boutures faites en plein air. On distingue

trois modes principaux de *bouturage*, ce sont: 1^o Le *bouturage* au moyen de rameaux; 2^o le *bouturage* au moyen de racines; 3^o le *bouturage* par les bourgeons.

1^o Du *bouturage au moyen de rameaux*. Ce procédé est celui dont on se sert le plus ordinairement pour la reproduction par bouture des végétaux à feuilles caduques. Il consiste à couper dans le cours de l'hiver, lorsqu'il ne gèle pas, des rameaux de l'été précédent bien constitués, longs de 0 m. 10 à 0 m. 30, et munis de quatre ou cinq bourgeons, dont un à la base, tout près de la section. On enterre ces rameaux isolément ou par paquets, dans un endroit frais, exposé au nord, où ils séjournent jusqu'à l'époque de la plantation. La tête est dirigée en haut et sort à moitié de terre. D'après un autre système qui paraît être préférable, on coupe les boutures un peu plus tôt, à l'entrée de l'hiver; on les enterre entièrement, en ayant soin de diriger la tête en bas et la base en haut.

La plantation des boutures doit être faite dans le temps qui précède immédiatement l'entrée en végétation, c'est-à-dire vers la fin de février sous le climat de Paris, et en janvier dans le midi de la France. On choisira de préférence les terres de consistance moyenne, mieux ameublées que celles des plantations ordinaires, moins que celles des semis. Ces terres devront être fumées convenablement, quelque temps à l'avance, avec du fumier frais; le fumier chaud ou nouvellement enfoui au niveau de la profondeur présumée des boutures s'opposerait à l'émission des racines, au lieu de la favoriser. Les boutures des plantes qui exigent la terre de bruyère seront placées dans un sol de même nature, auquel on n'ajoutera aucun engrais. L'exposition au nord est la meilleure, surtout pour les espèces à feuilles persistantes. On donne aux boutures des formes diverses, suivant les végétaux, les terrains, les climats, etc. Ainsi, on distingue la *bouture par rameaux simples*, la *bouture à talon*, la *bouture par crossette*, par *plignon*, par *étranglement* et par *ramée*.

1^o La *bouture par rameaux simple* se fait avec des rameaux vigoureux ayant un an ou deux tout au plus. Ces rameaux se subdivisent en tronçons longs d'environ 0 m. 15 à 0 m. 35; la section inférieure se coupe en biseau; celle du haut doit être un peu oblique, à 0 m. 02 d'un œil. Ordinairement, dit M. Koltz, on plante les boutures de ce genre en les enfouissant obliquement dans la direction du S.-E. au N.-O., de manière qu'au moins les deux tiers de leur longueur soient en terre. Dans les sols bien meubles, on plante à la main; dans les terres compactes, liantes, où l'on risquerait de les casser ou de déchirer l'écorce, on prépare d'abord des trous à l'aide d'un plantoir. Dans l'un comme dans l'autre cas, le planteur se blesse facilement la main, et l'opération est souvent compromise parce que l'écorce du gros bout, qui doit être mis en terre, est lésée ou détachée du bois. Pour prévenir ces inconvénients, nous avons fait construire un plantoir à rainure de la forme et de la dimension d'un foret de charpentier. La bouture, placée dans la rainure, entre en terre en même temps que le plantoir, qui est ensuite retiré du trou par un simple mouvement de côté. La *bouture à talon* diffère seulement de la précédente en ce que, au lieu de couper le rameau sous un œil, on l'éclate sur son empatement en se servant d'un couteau, de manière à lui conserver son talon. Cette bouture est préférable à la précédente, parce que l'agglomération des vaisseaux vers la base provoque et facilite la sortie des radicelles. La *bouture par crossette* est particulièrement employée pour la multiplication de la vigne. Elle se compose d'un sarment de bois d'un an, d'environ 0 m. 50, à la base duquel on réserve 0 m. 10 de bois de deux ans. Ce fragment ne sert qu'à empêcher le talon de la bouture de sécher; on le retranche au moment de la plantation. Les *boutures par plignons* se font avec des branches âgées de trois à cinq ans, droites et vigoureuses, dont les ramifications sont enlevées, et dont la base est taillée en pointe triangulaire. On les emploie pour former des têtards de saules, de peupliers, d'aunes, dans les terrains humides. Les plantations se font à la bêche quand le sol est ferme et facilement abordable. Dans les endroits marécageux, au contraire, on enterre les plignons, après avoir préalablement fait un trou à l'aide d'un pieu ferré. Les *boutures par étranglement* se font de la manière suivante: Vers le mois de juillet, on pratique sur une jeune pousse de l'année, immédiatement au-dessous d'une feuille, soit une incision annulaire, soit une ligature bien serrée. Le bourrelet, qui ne tarde pas à se former au-dessus, rend la reprise bien plus facile. La *bouture par ramée* ne s'applique qu'aux espèces susceptibles de s'enraciner promptement. On coupe une branche de trois ou quatre ans, que l'on couche horizontalement dans une fosse profonde d'environ 0 m. 25, dont le fond a été bien fumé et convenablement ameubli. Le tout est ensuite recouvert de terre, de manière à ne laisser paraître au dehors que l'extrémité de chaque rameau. Au bout de quelque temps, tous les rameaux ont des racines, et on peut les séparer les uns des autres afin de les planter à demeure.

2^o *Bouturage au moyen des racines*. Le *bouturage* au moyen des racines se pratique au commencement du printemps ou à la fin de

l'été. Les racines sont coupées en fragments longs de 0 m. 05 à 0 m. 10. On plante ces fragments dans une position verticale ou semi-inclinée, de manière que l'extrémité supérieure atteigne le niveau du sol. Les bourgeons apparaissent ordinairement dès la première année, quelquefois cependant ils ne se développent qu'à la seconde. Les rameaux qui en résultent peuvent être en assez grand nombre sur une même racine; on supprime les faibles, et on conserve seulement celui qui se trouve le mieux placé ou le plus fort. Ce *bouturage* s'applique à un assez grand nombre d'espèces, parmi lesquelles nous citerons: le paulownia, l'ailante, le sumac, le lias, l'angélique épineuse, l'araucaria, le yuca, le podocarp, etc.

3^o *Bouturage au moyen des bourgeons*. Ce procédé, à peine connu des arboriculteurs, est employé cependant avec succès par les fleuristes. Ces derniers s'en servent pour multiplier un grand nombre de plantes de serre chaude, notamment la pivoine en arbre. On choisit un bourgeon de bonne apparence, on l'enlève en conservant à sa base une plaquée d'écorce munie d'une couche d'aubier. On place le tout dans un godet rempli de terre de bruyère, de manière que le bourgeon seul apparaisse, et on le porte sous une cloche dans la serre à boutures. Lorsqu'on n'a pas de serre à boutures, on suit une autre méthode, qui tient à la fois du *bouturage* et du marcottage. Voici comment elle est exposée par M. Ch. Ballet: « En août-septembre, dit-il, on pratique une incision sous les yeux des branches, comme si on voulait lever des écussons. On entame l'aubier en remontant à quelques millimètres au-dessus de la gemme, et on s'en tient là; le cambium recouvrira partiellement les tissus tranchés. En février, on incline les branches opérées, on les maintient horizontales à l'aide d'un crochet, et on les recouvre d'un compost substantiel. Le bourgeon devient rameau, et l'incision se garnit de chevelu. A la fin d'août, on déchausse la souche, on extrait les plants enracinés et on les met aussitôt en pépinière. Dans les pays froids, le buttage aura lieu en automne et les touffes seront toujours maintenues basses et buissonneuses. Le *bouturage par bourgeon* est aussi employé à la multiplication de la vigne, en hiver, surtout pour les variétés rares. On opère comme précédemment; seulement, au lieu de lever en écusson le bourgeon reproducteur, on fend le sarment dans toute sa longueur, de manière à en faire deux parts, comprenant chacune la moitié de l'étui nodulaire. On ne plante, bien entendu, que la partie du sarment munie de bourgeon.

Enfin, on peut faire des boutures avec une simple feuille, ou même un fragment de feuille; cette opération réussit parfaitement sur l'aucuba, les bégonias, la cardamine des prés, l'oranger et la plupart des plantes grasses; mais il faut remarquer que, dans plusieurs de celles-ci, telles que les cactus, les cierge, etc., les organes que l'on prend ordinairement pour des feuilles sont, en réalité, des rameaux aplatis. Les tiges souterraines ou rhizomes, et les racines, peuvent être bouturées comme les rameaux; ce procédé sert à multiplier l'olivier, le saffra, l'ailante, le paulownia, les arales, le maclura, etc. La plantation des pommes de terre est un véritable *bouturage*: le tubercule, en effet, est un véritable rameau souterrain, renflé, modifié dans sa forme, mais éminemment apte à reproduire un nouvel individu. On peut en dire autant des bulbes ou oignons, qui servent à propager les plantes bulbeuses, ail, oignon, lis, tulipe, etc.

BOUTURANT (bou-tu-ran) part. prés. du v. *Bouturer*: *C'est en les BOUTURANT dans des pots remplis d'une petite quantité de bruyère sableuse très-maire, que les plantes grasses sont rendues vaines artificiellement*. (A. Cibot.)

BOUTURE s. f. (bou-tu-re — rad. *bouter*, parce qu'on *boute* les boutures en terre, ou parce qu'on met en terre des *bouts* de branchages). Agric. Branche, tige ou feuillage de végétal que l'on met en terre pour produire un nouveau sujet. *BOUTURES de rosiers*. Les *BOUTURES* sont des *rameaux détachés du plant, que l'on plante en terre pour leur faire prendre racine*. (Raspail.) Dragon qui pousse au pied d'un arbre, et qui est propre à fournir un nouvel arbre.

— Fig. Emprunt fait à une personne ou chose considérée comme origine: *Cet homme est né pauvre, de parents à l'humeur entreprenante, raisonneuse, insoumise, sarcastique; en un mot, c'est une BOUTURE de 93*. (Proudh.) Imitation, objet semblable à un autre: *Je détourne à regret mon regard de cette maisonnette radieuse, fleur rare éclose sur la lagune comme une BOUTURE de l'Alhambra*. (M^{me} L. Colet.)

— Techn. Eau que les orfèvres employaient autrefois pour blanchir leur ouvrage.

— Pl. Chass. Jointures des jambes de devant des chiens.

BOUTURÉ, ÉE (bou-tu-ré) part. pass. du v. *Bouturer*. Planté comme bouture: *Peupliers BOUTURÉS*.

BOUTURER v. n. ou intr. (bou-tu-ré — rad. *bouture*). Agric. Pousser des tiges par le pied, des dragées: *Cet arbre commence à BOUTURER*. L'instituteur enseignait en outre l'art de greffer et de *BOUTURER*. (A. Karr.)

— v. a. ou tr. Reproduire par boutures,